

VILLE
DE
GODERVILLE



**NOTE DE PRESENTATION
BREVE ET SYNTHETIQUE
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Budget du Centre Communal d'Action sociale

Le compte administratif du CCAS comprend uniquement une section de fonctionnement dont les chiffres sont repris ci-après.

DEPENSES		Prévisions	Réalisé
A.6232	Fêtes et cérémonies	5 000.00	1 495.12
A.60623	Alimentation		
A.6561	Secours d'urgence	8 147.12	1 822.36
	Total	13 147.12	3 317.48

Les dépenses du CCAS ont été constituées d'un après-midi récréatif offert aux personnes de 70 ans et plus et de diverses aides financières accordées aux familles en difficulté. (Voyage scolaire, bons alimentaires, paiement de factures d'énergie, activités sportives d'été).

RECETTES		Prévisions	Réalisé
A.002	Excédent reporté	10 147.12	10 147.12
A.7031	Concessions cimetièrre	1 000.00	1 300.03
A.7474	Subvention communale	2 000.00	2 000.00
A.758	Remboursement des avances		
A.7713	Produits exceptionnels		410.00
	Total	13 147.12	13 857.15

Sur l'exercice 2017, une subvention de 2 000 € a été versée par le budget général de la commune.

Il ressort de ces chiffres un excédent de 10 539.67 € qui sera repris au budget primitif 2018.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Goderville, le 28 mai 2018
Le Maire, Guy Fontanié,

